



Photo : André Forget (ACE)

Photo : Association canadienne des entraîneurs

Prévention des différends pour les ENTRAÎNEURS

Au cours de votre carrière d'entraîneur, diverses situations peuvent survenir et mener à des malentendus, des désaccords ou des différends.

Au-delà du fait que vos propres décisions à titre d'entraîneur peuvent être contestées, il peut arriver également que vous ayez un différend avec votre organisme de sport qui pourrait sérieusement nuire à vos ambitions de carrière d'entraîneur. Il est donc essentiel de connaître vos droits et obligations afin de prévenir et régler les différends. Vous devez surtout savoir où trouver de l'aide, si cela s'avérait nécessaire.

Que pouvez-vous faire comme entraîneur?

PRENDRE SOIN DE VOS ATHLÈTES, DE VOTRE ÉQUIPE ET DE VOTRE SPORT

En tant qu'entraîneur, vous êtes dans un poste décisionnel. Les ressources qui suivent sont utiles pour vous aider à prendre des décisions éclairées et équitables, afin de réduire les risques de différends et créer un environnement de haute performance positif pour vos athlètes.

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le CRDSC) offre une variété d'ateliers pratiques qui peuvent être adaptés spécifiquement pour les entraîneurs, ainsi que des publications pour informer les entraîneurs, incluant :

- **Établir de saines politiques de sélection d'équipes :**

La sélection d'équipes est la cause la plus fréquente de différends donnant lieu à des appels. Cet atelier interactif est spécifiquement conçu pour aider les entraîneurs à élaborer des critères de sélection appropriés de manière à réduire les différends potentiels liés à la sélection d'équipes.



- **Mener des processus disciplinaires équitables :**

Gérer le comportement des membres d'une équipe peut être difficile et avoir un impact négatif sur l'environnement d'équipe. Cet atelier fournira un aperçu du processus du début jusqu'à la fin, de la mise en place des règles adéquates jusqu'à l'application appropriée de ces règles.

- **Repérer et éviter les conflits d'intérêts dans les organismes de sport :**

Porter plusieurs chapeaux (entraîneur de l'équipe, entraîneur personnel, membre d'un comité, parent, etc.) peut créer des situations de conflits d'intérêts qui minent la crédibilité d'un organisme. Les entraîneurs apprendront au cours de cet atelier à prévenir les situations de conflits d'intérêts en sachant les repérer, les classer par catégories, les éviter et les régler.



- **Habilités de négociation pour les dirigeants sportifs :**

Les différends peuvent être évités ou réglés de façon informelle et rapidement grâce à de bonnes habiletés de négociation. Cet atelier constitue une introduction aux meilleures pratiques de la négociation raisonnée dans le cadre d'un contexte sportif. À travers des scénarios interactifs et des négociations simulées, les entraîneurs apprendront comment négocier efficacement tout en préservant les relations.

- **Trucage de matchs, paris et autres formes de corruption : votre sport est-il à l'abri? :**

Les comportements et les décisions motivés par un intérêt personnel empêchent les athlètes d'atteindre les résultats sportifs qu'ils méritent. Cet atelier est une véritable prise de conscience pour ceux qui croient en l'intégrité du sport, afin qu'ils apprennent comment reconnaître, résister et dénoncer la corruption ou des comportements suspects.



Contactez le CRDSC pour savoir comment vous pouvez profiter de ces ateliers **gratuitement**. Cliquez sur le bouton « [Réserver un atelier](#) », situé sur le site Internet du CRDSC, pour une description plus détaillée de tous les ateliers offerts.

Photo: Andre Forget (ACE)

2.

PRENDRE EN MAIN VOTRE CARRIÈRE

Comme entraîneur, il est important de considérer les éléments suivants afin de réduire les risques de différends avec votre organisme de sport ou votre employeur :

- Une **entente contractuelle** entre vous et votre organisme de sport devrait être en place, tout comme une description précise de vos tâches. Assurez-vous de lire et de comprendre entièrement le contrat avant de le signer et de clarifier toute clause que vous trouvez ambiguë. Une clause de médiation ou d'arbitrage peut être intégrée afin de faciliter l'accès à des services professionnels de règlement des différends.
- La **certification d'entraîneur** envoie un message clair à l'effet que vous avez été formé et évalué en tant qu'entraîneur. Travaillez avec votre sport afin de maintenir votre certification d'entraîneur du Programme national de certification des entraîneurs de l'Association canadienne des entraîneurs et les autres exigences connexes pour obtenir des points de développement professionnel. Si vous n'êtes pas un Entraîneur professionnel agréé, envisagez obtenir ce titre.



- Des **Codes de conduite** sont en place pour régir le comportement des entraîneurs, définissant clairement les sanctions applicables. Assurez-vous de connaître les codes qui s'appliquent à vous et de vous y conformer, de soutenir Mouvement Entraînement Responsable adopté par votre organisme et de respecter votre obligation de compléter un programme de formation spécifique pour le sport sécuritaire.



- Les **nominations d'entraîneurs** et les évaluations de performance devraient être fondées sur des critères qui sont clairs et bien communiqués. Les organismes de sport sont invités à fournir des politiques de sélection claires et équitables pour les athlètes qui aspirent aux plus hauts niveaux du sport. Ils devraient donc fournir la même chose aux entraîneurs qui visent les plus hauts échelons de leur profession.

3.

DEMANDER DE L'AIDE POUR RÉGLER LES PROBLÈMES

Le CRDSC est un organisme sans but lucratif qui offre des services de prévention et de règlement des différends à la communauté sportive canadienne. Il offre une large gamme de services, de la facilitation de règlement informelle au processus d'arbitrage formel, qui peuvent tous être adaptés aux besoins de chaque situation. Ces services sont décrits plus en détails sur son [site Internet](#).

SAVIEZ-VOUS QUE? Ce n'est pas uniquement pour les athlètes !!! Les entraîneurs d'équipes nationales d'organismes nationaux de sport financés par Sport Canada ont aussi le droit, une fois les mécanismes internes épuisés, de faire appel de décisions relatives au sport devant le CRDSC.

Lorsque les entraîneurs croient qu'ils ou leur(s) athlète(s) ont été traité(s) injustement en vertu d'une décision d'un organisme de sport, ils pourraient faire appel de cette décision devant le CRDSC. Le mandat actuel du CRDSC est de régler, **sans frais**, les différends entre les organismes de sport financés par le Programme de soutien au sport de Sport Canada et leurs membres. Le CRDSC offre également un programme de services rémunérés afin de rendre disponibles ses services de règlement de différends à d'autres membres de la communauté sportive. Contactez le CRDSC pour en savoir plus sur ses services.



Photo : Basketball en fauteuil roulant Canada

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

1080, côte du Beaver Hall, bureau 950
Montréal (Québec) H2Z 1S8

Local 514 866-1245

Sans frais 1 866 733-7767

Courriel education@crdsc-sdrcc.ca

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

www.crdsc.ca